

Fiche pédagogique

L'Ordre Divin

Sortie en salles
(Suisse romande)
7 juin 2017



Titre original :
Die Göttliche Ordnung

Film long métrage (Suisse, 2017)

Scénario et réalisation :
Petra Biondina Volpe

Interprètes : Marie Leuenberger (Nora), Maximilian Simonischek (Hans), Sibylle Brunner (Vroni), Rachel Braunschweig (Theresa), Therese Affolter (Frau Dr. Charlotte Wipf), Marta Zoffoli (Graziella), etc.

Version originale suisse-allemande, sous-titrée français
Version doublée français

Durée : 1h36

Distribution : FilmCoopi

Public concerné :
Âge légal : 12 ans
Âge suggéré : 14 ans
<http://www.filmages.ch/>

<http://filmrating.ch/fr/verfahrenkino/suche.html?search=>

Prix de Soleure 2017
Quartz 2017 : meilleur scénario, meilleure interprétation féminine et meilleur second rôle.

Festival de Tribeca 2017 : Prix du public, Prix Nora Ephron et Prix de la meilleure interprétation féminine.

Résumé

Fin 1970. La famille Ruckstuhl, Nora (Marie Leuenberger), son mari Hans (Max Simonischek), leurs deux garçons et le beau-père, mène une vie tranquille à Herisau, en Appenzell. Nora est femme au foyer, Hans vient de monter en grade dans la scierie du village et va bientôt partir faire son service militaire.

Chaque soir, à l'heure du coucher, Nora et ses fils pratiquent un rituel : tandis que l'un lui couvre les yeux, l'autre fait tourner un globe terrestre lumineux. Nora pose le doigt sur le globe et invente une histoire qui se déroule là où son doigt s'est posé. Ce soir-là, c'est au milieu du Pacifique. Nora parle des poissons aveugles qui vivent au tréfonds des eaux sombres et ignorent tout de la surface : la lumière, le ciel bleu, la chaleur du soleil, l'air. Et s'ils devenaient plus curieux ?

Nora rêve de travailler à mi-temps (chez Kuoni-Voyages) pour se faire quelques sous et briser la routine. Ce que Hans refuse tout net : c'est lui, le chef de famille, le pourvoyeur. La place de sa femme est au

foyer ! De toute façon, et sans son accord, elle ne peut s'engager : ainsi en ont décidé l'Eglise et le Code civil ! Nora maîtrise sa colère, mais ne l'évacue pas... Elle se lie à une autre « brimée », Vroni, l'ex-tenancière du bistrot du village, qui n'a plus un sou parce que feu son mari a tout vilipendé en boissons et liaisons. La loi ne lui donne aucun moyen de récupérer quelque chose. Bientôt Graziella, qui a repris le bistrot et compte l'exploiter seule, et Theresa, la belle-soeur de Nora, peu heureuse en ménage, viennent compléter ce quatuor encore timidement dissident. Ces dames militent, distribuent des tracts, vont même jusqu'à Zurich et participent à une manifestation pour le droit de vote féminin. C'est là, au cours d'un workshop, qu'elles en apprennent beaucoup sur leur identité de femme, leur sexualité, leur droit au désir et au plaisir. Elles gagnent en assurance, font des émules au village, se débarrassant des moyens dont elles n'avaient jamais encore estimé la portée. Mais tout cela ne va pas sans heurts, les mâles s'accrochent à leurs prérogatives. Un combat de David contre Goliath s'est engagé...

Disciplines et thèmes concernés :

Histoire : SHS 31

Analyser l'organisation collective des sociétés d'ici et d'ailleurs, à travers le temps...

Les deux votations fédérales sur le suffrage féminin : 1959 et 1971.

L'impact des deux conflits mondiaux sur les changements politiques dans les pays européens, conflits dont la Suisse a été massivement préservée.

Citoyenneté :

SHS 34

Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique.

Evolution de la condition féminine dans la Confédération suisse aux XXe et XXIe siècles.

Le référendum en Suisse.

Droit de vote des femmes acquis, mais droit de vote des étrangers toujours très limité en Suisse.

Education aux médias (MITIC) :

FG 31

Comparer les avantages respectifs du documentaire et de la fiction au service d'une thématique telle que celle de *Die Göttliche Ordnung*.



Commentaires

On est en plein hiver 1970-1971, le village est sous la neige. Si le reste du monde a bougé avec des soulèvements et protestations tous azimuts (Printemps de Prague, Mai 1968, mouvement hippies, émeutes raciales aux USA...), à Herisau, c'est le train-train feutré, c'est la Suisse profonde...

L'Ordre divin a été tourné à Trogen et Herisau, Appenzell Rhodes-Extérieures, mais aussi dans les cantons d'Argovie et de Zurich. Entièrement financé avec des fonds suisses, le film a un budget de 3,3 millions de CHF.

Le titre, *L'Ordre divin*, fait évidemment penser à la « monarchie de droit divin ». Mais ici, on devrait parler d'une « Machocratie de droit divin ». Les femmes aux fourneaux, les hommes aux commandes, et accessoirement au boulot ou au bistrot ! Machocratie, parce que ce sont les hommes qui vont octroyer (ou pas) le droit de participer aux débats politiques jusqu'ici réservés aux hommes.

Ce qui fait la grande force et l'attrait de *Die Göttliche Ordnung* et de son scénario, c'est le ton de comédie, qu'on pourrait comparer à la « Moritat » (complainte simple et répétitive qui raconte une histoire touchante avec une fin édifiante). Comparaison qui revient à placer Petra Volpe dans la cour des Dürrenmatt et autre Brecht, toutes proportions gardées. Le message passe bien, sans recours à la violence ni aux serremments de cœur. Et ce, contrairement à *« Suffragette »* (2015) de la réalisatrice anglaise Sarah Gavron qui a exposé dans un docu-fiction réaliste et tragique le douloureux et dangereux combat des Anglaises pour leurs droits.

Petra Volpe (qui semble vouloir oublier son deuxième prénom, Biondina), est née en 1970 à Suhr dans le canton d'Argovie, de parents italo-suisses. Elle s'est formée à l'écriture, la direction et le montage dans les Hautes Ecoles de Zurich et New York. Depuis 2001, elle enchaîne scénarios et films pour le petit et le grand écran.

La réalisatrice excelle à créer des images simples et fortes, donc très parlantes, comme celle du gros plan sur des mains enfarnées qui étalent la pâte à gâteau au rouleau. Les mains de Nora ? Que non ! Celles de Hans, affublé d'un tablier de cuisine, contraint, en l'absence de sa femme, de mettre la main littéralement à la pâte. Ou celle où le beau-père pantouflard, plongé dans la lecture du journal, daigne soulever les pieds pour que Nora puisse passer l'aspirateur. Sans oublier celle de Nora, à plat ventre sur le lit conjugal qu'elle a pour elle seule pendant le cours de répétition : elle dévore des brochures subversives et y prend un plaisir réel ! Ni celle du groupe de femmes en grève, retranchées dans l'ancien restaurant transformé en maxi-dortoir. Des scènes à valeur symbolique, qui se passent d'explications, se glissent dans la narration sans lourdeur et nous révèlent les préoccupations et réflexions les plus secrètes : le rituel de Nora avec la mappemonde, lorsqu'elle évoque les poissons ignorants des profondeurs et leur absence (apparente ?) de curiosité pour le monde extérieur, le changement de coiffure de Nora (cheveux dénoués avec la frange longue et sauvage des années 1970), ses nouvelles tenues (blue jeans et pull jaune pétant). Ou encore la scène où l'aîné de Nora s'étonne - *"Aber wir sind doch Buben !"* *Mais on est des garçons !* - que maman, au lieu d'aller lui chercher

Liste des annexes :

[Annexe 1](#)

Chronologie de l'obtention du droit de vote en Europe – Chronologie de l'obtention du droit de vote dans les cantons suisses

[Annexe 2](#)

4 affiches suisses pour le suffrage féminin (françaises, allemandes)

[Annexe 3](#)

12 affiches suisses contre le suffrage féminin (françaises, allemandes)

[Annexe 4](#)

Droit de Famille et Egalité, une étude du Prof. Olivier Guillod, Université de Neuchâtel, 2016 (4 pages)

[Annexe 5](#)

Sondage (et dépouillement) sur l'égalité des droits – et devoirs - de nos jours

[Annexe 6](#)

Commission fédérale pour la question féminine : Histoire de l'égalité en Suisse de 1848 à 2000. « Egalité des droits entre femmes et hommes : la politique institutionnelle de l'égalité » (11 pages)

[Annexe 7](#)

RAY, Urmie : « De la Démocratie et de la survie de l'Homme », extrait, 2014

[Annexe 8](#)

Droit de vote aux Etrangers en Suisse (Mise à jour 2017)

[Annexe 9](#)

Commission fédérale pour la question féminine : Histoire de l'égalité en Suisse de 1848 à 2000. « Les femmes dans le droit civil : majorité, mariage et divorce » (12 pages)

[Annexe 10](#)

BRIDEL, Louis : Droit des personnes et de famille – Code civil suisse et code français comparés, extraits, éd. 1910

[Annexe 11](#)

« Droit de vote aux Femmes en Suisse », article paru dans La Feuille d'Avis de Lausanne, en février 1971

un verre de lait, lui conseille d'aller se le chercher lui-même !

Les scènes les plus efficaces sont celles où les problèmes privés prennent une tournure politique. Petra Volpe nous rappelle le slogan « The Personal is political », utilisé dans le cadre des mouvements féministes dès les années 1960, et elle évoque même le pouvoir de « La Yoni » (une autre façon de nommer le sexe féminin), thème cher à la culture hippie. Nora découvre son envie de se rebeller et de s'affirmer sexuellement et civiquement en même temps. Elle ne veut plus être instrumentalisée, spécialement dans les rapports conjugaux, elle réclame sa part de plaisir, en même temps que son autonomie. Ainsi, les différences privées ne se résolvent que si elles sont expliquées politiquement.

La reconstitution d'époque est faite avec minutie et succès, les années 1970 revivent, avec les grands et petits changements de l'époque. Et l'illustration de cette peur viscérale du changement que ressentent la plupart des gens. Le film l'illustre, par exemple, par la mine grimaçante de deux villageoises, lorsqu'elles goûtent leur premier espresso italien au café du village. Plus rien à voir avec le café à goût de chorée !

Avec sa comédie socio-politique, Petra Volpe se propose d'initier une réflexion sur une thématique vieille de 50 ans : bien des batailles ont été gagnées, la guerre est toujours en cours !

La saga du suffrage féminin

Les débuts de la lutte pour l'obtention du suffrage féminin remontent à la fin du XIXe siècle : l'Union suisse des ouvrières, fondée en 1890, s'y engagea dès 1893. Cette association organisa la première « Journée internationale de la Femme » en 1911. Les

valeurs féministes prirent doucement forme, mais sans succès tangible.

En Suisse, au lendemain de la 1^{ère} Guerre mondiale, des groupes de femmes opposées au droit de vote se constituèrent. Issues la plupart du temps « des mêmes milieux que les partisans (niveau social élevé, formation universitaire, solide assise économique), elles étaient souvent liées...aux politiciens influents rejetant le suffrage féminin... Elles prônaient une séparation claire des tâches masculines et féminines dans la société. » (Dictionnaire historique de la Suisse / Suffrage féminin). Dans une bonne partie de l'Europe, le droit de vote et d'éligibilité des femmes est un fait acquis dans la première partie du XXe (voir [Annexe 1](#)).

Mais la Suisse, véritable bastion du conservatisme, poursuit son train-train feutré. Aux yeux de la majorité des Helvètes des deux sexes, arracher la femme à ses tâches de mère et d'épouse est synonyme de péché contre-nature, voire contre l'ordre divin des choses. (cf. Annexes 6-7-9-10-11-13)

Si la femme a du charme, quelques talents artistiques, elle s'en sort mieux. En principe, si elle n'a pu échanger son identité de « fille de » pour celle d'une épouse, elle vit sous la tutelle de son père. La liberté toute relative qu'elle a à sa majorité (20 ans) ne lui profite guère : elle n'a généralement aucune formation et ne peut prétendre à aucun revenu. Et même si une loi fédérale de 1882 accorde aux femmes non mariées le « droit intégral de jouissance et d'exercice des droits civils », la sujétion des femmes mariées aux maris va perdurer encore cent ans ! (voir en [Annexe 9](#) : Les femmes – majorité, mariage et divorce).

Il est étonnant d'apprendre, pour celles et ceux qui ne l'ont pas

Liste des annexes (suite et fin) :

[Annexe 12](#)

Etude APEC : « Femmes cadres et hommes cadres : des inégalités professionnelles qui persistent », mars 2011 (www.apec.fr)

[Annexe 13](#)

RAEDLER, David : Le mariage n'est pas une institution figée, il s'adapte à l'évolution sociale (art. paru dans Le Temps, 13 avril 2015



Les meneuses : Marie Leuenberger (Nora), entourée de Sibylle Brunner (Vroni) et Rachel Braunschweig (sa belle-soeur Theresa),



Première intervention de Nora pour la défense du suffrage féminin



Victoire du 7 février 1971.
Nora et sa famille ont changé de look.



vécu, qu'en Suisse, le droit civique a été accordé bien avant l'émancipation **économique**. « *On peut se demander si sans une telle émancipation, les droits politiques ont une réelle signification : elles (les femmes) ne peuvent, en effet, exercer une profession et ouvrir leur propre compte bancaire sans autorisation de la part de leur mari que depuis 1965 en France et 1988 en Suisse.* » ([Annexe 7](#) – Extrait d'**Etude de la Démocratie et de la survie de l'Homme**, Urmie Ray, Ed. des Archives, 2014,).

Jusque dans les années 1950-1960, la femme était avant tout épouse et mère. Comme le rappelle le Professeur O. Guillod (Uni Neuchâtel) dans un article de juin 2016 (Annexe 5) : « *La condition des époux découlait de la conception dominante à l'époque du rôle de l'homme et de la femme. Le Code civil disposait que le mari était le chef de l'union conjugale (art. 160 al. 1 aCC), choisissait la demeure commune et entretenait la famille (art. 160 al. 2 aCC), représentait l'union conjugale (art. 162 al. 1 aCC), pouvait consentir à ce que sa femme exerce une profession ou une industrie (art. 167 al. 1 aCC) et pouvait présenter son épouse dans certaines contestations (art. 168 al. 2 aCC). De son côté, la femme portait le nom et acquérait le droit de cité de son mari (art. 161 al. 1 aCC), dirigeait le ménage (art. 161 al. 2 aCC) et était domiciliée au domicile de son mari (art. 25 aCC). Dans la liquidation du régime matrimonial légal (l'union des biens), le bénéfice était partagé à raison d'un tiers à la femme et de deux tiers au mari, mais le déficit était intégralement à la charge du mari, sauf s'il prouvait qu'il avait été causé par son épouse (art. 214 aCC)* ».

Les métiers féminins, moyens d'émancipation, sont encore rares. Si certaines femmes réussissent à conjuguer profession et ménage, elles doivent être des

super-women, assumer généralement toutes les tâches domestiques en plus de leur activité extérieure ! Les postes supérieurs sont réservés aux hommes, et à travail égal, les femmes gagnent moins que les hommes ! Lorsque les Suisses doivent voter pour ou contre le suffrage féminin en février 1959, 67% des votants rejettent cette idée (hérétique, voire blasphématoire...). Les femmes restent muselées sur le plan fédéral. Maigre consolation : trois cantons romands (Vaud, Neuchâtel et Genève) vont accorder le droit de vote aux femmes entre 1959 et 1960. Dans les autres cantons, le suffrage féminin se met en place entre 1959 et 1990 (voir Annexe 1). L'actualité le prouve chaque semaine : le sexisme perdure dans les mondes professionnel, sportif, médiatique, politique... Les femmes tricotent toujours : comme elles l'ont fait pour le **Pussy Hats Project**, marche du 21 janvier 2017 sur Washington pour réclamer l'égalité entre hommes et femmes, (en réaction aux propos sexistes du président élu Donald Trump).

La Suisse, un peuple d'arriérés ? Pas vraiment ! Il fallait une double majorité (celle du peuple et celle des cantons) pour modifier la Constitution fédérale et inscrire le suffrage féminin dans le Code civil. Si cette décision avait dépendu seulement du Parlement, comme dans les autres démocraties européennes, elle aurait peut-être été prise plus tôt.

Ce n'est qu'en 1971 que les femmes obtiennent, sur le papier, l'égalité des droits civiques. Les féministes triomphent, mais nombreuses sont encore, bien longtemps, les femmes qui se demandent à quoi va bien pouvoir leur servir ce droit nouvellement acquis.

Les droits économiques de la femme non mariée sont plus étendus que ceux d'une épouse qui reste « sous tutelle » jusqu'en



En mai 2011, un article de fr.myeurop.info

dénonçait une forte tendance parmi les Autrichiennes (1 sur 2) à souhaiter être femme au foyer, dans la tradition KKK (Kinder – Küche – Kirche) !



1971, voire 1988 (nouvelle révision du droit du mariage). [Voir articles de Me David Raedler (Annexe 13) et du Professeur O. Guillod ([Annexe 4](#))].

Mère Helvétie s'est depuis lors rattrapée : entre 2010 et 2011, elle a été un des rares pays géré par un gouvernement à majorité féminine. Le Conseil fédéral a été présidé à 7 reprises par une femme depuis 1999 (Ruth Dreifuss 1999, Micheline Calmy-Rey 2007, Doris Leuthard 2010,

Micheline Calmy-Rey 2011, Eveline Widmer-Schlumpf 2012, Simonetta Sommaruga 2015, Doris Leuthard 2017).

En France voisine, 3 femmes sous-secrétaires d'Etat » sous la 3^{ème} république, 3 autres sous la 4^{ème}, et leur nombre s'envole dès la présidence de Valéry Giscard d'Estaing sous la 5^{ème}. Mais les Français n'ont pas encore élu de présidente, même si Mme Le Pen s'y voyait déjà aux dernières élections de 2017 !

Objectifs pédagogiques

- Savoir situer quelques étapes et dates qui ont abouti à l'introduction du suffrage féminin en Suisse en 1971
- Débattre de la mise en pratique de ce tournant politique qui établit l'égalité des droits entre hommes et femmes. Y a-t-il une véritable égalité 50 ans après ?
- Tenter d'expliquer pourquoi la problématique des droits civiques de la femme n'a guère (ou pas du tout) été évoquée avant le XXe siècle, en Suisse, et ailleurs
- Tenter de définir dans quels domaines le clivage hommes-femmes est resté flagrant, et dans quels domaines il est en voie de disparition

Pistes pédagogiques AVANT la projection

1. Expliquer le titre. Qu'est-ce que cet ordre divin ?
2. Pourquoi la réalisatrice a-t-elle choisi d'implanter son histoire dans un village d'Appenzell Rhodes-Extérieures ? (cf. [tableau chronologique Annexe 1](#))
3. Tenter de définir les couches sociales qui en 1971 encore sont opposées au suffrage féminin.
4. Choisir, décrire et analyser les images et les slogans de 4 affiches anti-suffrage féminin ([Annexe 3](#)).
5. Décrire et analyser les images et slogans des 4 affiches pro-suffrage féminin ([Annexe 2](#)).
6. Lesquels, des PRO et des ANTI, font preuve de plus d'imagination ?
7. Après visionnement d'une ou des vidéos citées dans la rubrique « Pour en savoir plus », discuter ce que vous avez appris du statut civil et social de la femme (mariée, célibataire) dans la Suisse d'après-guerre et jusque dans les années 1970. Le statut actuel de la femme a-t-il radicalement changé ? ([droit matrimonial – droit du travail – protection sociale - droit d'ester en](#)

Nos présidentes :



Ruth Dreifuss en 1999



Micheline Calmy-Rey en 2007



Doris Leuthard en 2010 et 2017

- justice, etc. [\[Annexes 4-5-6-9-10-13\]](#)
8. Que savez-vous du « Service complémentaire féminin » SCF (voir [article sur le « Service féminin de l'armée »](#) cité dans la rubrique « Pour en savoir plus », et écouter l'émission de 1960 « À l'abordage » - SCF Origines et Présentation).
 9. Tenter de déterminer quelques faits qui justifieraient le retard des Suisses à accepter le suffrage féminin. (La nécessité d'une double majorité, peuple et cantons. La procédure était plus lourde que celle pratiquée dans les autres pays ayant déjà accepté le suffrage féminin, où la décision s'est prise dans les hautes sphères du pouvoir).
 10. Dans le Code civil suisse, en 1971, l'art. 167 précise : « Avec l'autorisation expresse ou tacite du mari et quel que soit le régime matrimonial, la femme a le droit d'exercer une profession ou une industrie. - Si le mari refuse son consentement, la femme pourra obtenir l'autorisation du juge, en prouvant que l'activité dont il s'agit est commandée par l'intérêt de l'union conjugale ou de la famille. – La défense faite par le mari n'est opposable aux tiers de bonne foi qu'après avoir été rendue publique par l'autorité compétente. » Exercer son droit d'ester en justice était-il aisé, à votre avis, pour une épouse ? (Cf. [Annexe 10](#)).
 11. Cela a commencé chez nous par le suffrage féminin. Quels droits, que l'on aurait considérés incongrus avant 1971, ont été petit à petit accordés par la loi ? (formation universitaire, autonomie financière, [choix du nom](#), autorité parentale, partenariat enregistré, droit d'adoption, statut des enfants hors mariage, prestations sociales pour familles monoparentales, etc.)
 12. Dans quel(s) domaine(s), à votre connaissance, l'inégalité est encore très marquée ? (inégalités salariales, carrières politiques, titres exigés pour la promotion professionnelle, postes élevés à forte responsabilité dans la hiérarchie... Voir [Annexe 12](#). Effectuer le sondage d'opinions proposé en [Annexe 4](#). Comparer vos résultats après dépouillement avec ceux figurant en [Annexe 4b](#)).
 13. Les étrangers vivant et travaillant en Suisse peuvent aussi à avoir droit de cité. Que savez-vous de leur statut actuel ? (voir [Annexe 8 – Droit de vote et d'éligibilité des étrangers en Suisse](#)).
 14. Débattre sur certains des efforts pour la reconnaissance de la femme. L'évolution, par exemple, dans la langue française : les auteures, pécheuses, écrivaines réunies... Ou encore les chers-chères et estimés administrateurTRICES... ou tout récemment : à l'UNIL, l'Association des Etudiants en médecine de Lausanne qui devient

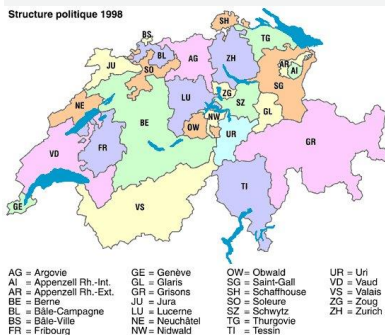
Nos présidentes (suite ... et à suivre) :



Eveline Widmer-Schlumpf en 2012



Simonetta Sommaruga en 2015



« Association des Etudiantes en médecine », qui accordera tout au féminin (adjectifs au féminin pluriel, quel que soit le genre des substantifs concernés), et énoncera tous les titres et fonctions au féminin (décision du 3.05.2017) (voir le lien du site de l'AEML ci-après).

APRES la projection

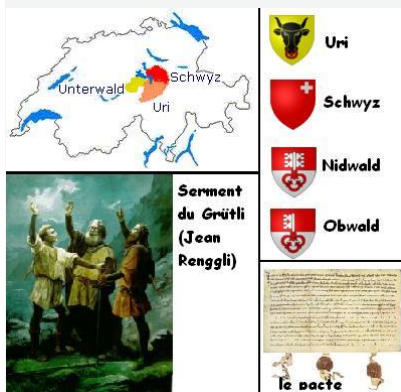
15. Qu'apprenons-nous sur les devoirs et droits de la femme dans les années 1970 dans le film *Die Göttliche Ordnung* ?
16. La réalisatrice a choisi de raconter l'histoire de l'éveil politique de Nora en Appenzell . En voyez-vous les raisons ? (Peut-être un clin d'œil, ce canton étant le tout dernier à accorder le droit de vote aux femmes. Mais aussi pour son caractère propre en ordre, pittoresque, une carte postale de la suisse).
17. Identifier les musiques alors en vogue chez les jeunes de l'époque. (Jimmy Hendrix, Janis Joplin, Aretha Franklin, la chanson du générique « Soulshake » (1969) écrite par Margaret Lewis et Myra Smith, laquelle avait son propre Label « Ram Records », etc.) En 1967, une comédie musicale rock à grand succès, HAIR, s'impose comme une sorte de flambeau du mouvement hippie. Comme dans notre film, la coiffure se mue en credo politique. En quoi consiste-t-il ? (Cheveux longs, fous, naturels pour tous, hommes et

femmes. Revendication de liberté.)

18. Repérer les arguments qu'utilisent ses adversaires pour déconsidérer le suffrage féminin.
19. Décrire l'évolution (psychologique, physique, vestimentaire) du personnage de Norma Ruckstuhl et de sa relation envers sa famille et la communauté. (Avant : foulard sur ses cheveux sagement noués, longue jupe à carreaux, manteau de tweed et chaussures de marche à lacets, couleurs sombres, discrètes. Après : blue jeans, cheveux plus fous, habits moulants, couleurs vives, etc.)
20. Le jaune serait la couleur « du soleil, de la fête et de la joie, de la connaissance, de l'ouverture ». À deux reprises au moins, une dominante jaune prend toute sa signification dans le film : l'avez-vous remarqué ? (Le pull que Nora achète en l'absence du mari, en même temps que les jeans. Le baby doll qu'elle porte dans la dernière scène.)
21. Caractériser chacune des quatre principales protagonistes par leur parcours, leurs motivations et le degré de leur engagement (Nora, Vroni, Graziella, Theresa).
22. Tenter d'expliquer le personnage apparemment contradictoire de Frau Dr Wipf, cadre d'entreprise et adversaire acharnée du suffrage féminin.

La Confédération des Trois cantons

(Uri – Schwyz – Unterwald) –
Serment du Grütli
1^{er} août 1291



La Confédération des Huit cantons

1332 Lucerne
1351 Zurich
1352 Zoug, Glaris
1353 Berne

La Confédération des XIII cantons

1481 Fribourg, Soleure
1501 Schaffhouse, Bâle (dès
1833, Bâle-Ville et Bâle-
Campagne)
1513 Appenzell (dès 1597,
Rhodes-Extérieures et Rhodes-
Intérieures)
[1798-1803 : la République helvé-
tique]
1803 Saint-Gall, Argovie, Gri-
sons, Thurgovie, Tessin, Vaud

La Confédération des 22 cantons

1815 Valais, Neuchâtel, Genève

La Confédération des 23 cantons

1919 Jura

23. Débattre sur les sanctions subies par le personnage de Hanna, l'adolescente amoureuse d'un motard à crinière noire, qui a peut-être cinq ans de plus qu'elle. (Traitée de « Dorfmatratze » par les villageois, enfermée dans sa chambre, puis dans une « maison de correction » parce qu'elle a fugué, enfin dans une prison pour femmes parce qu'elle s'est enfuie. Décision de l'autorité « tutélaire »).
24. Repérer les images d'archives du film (durant le générique de début) : pourquoi des images d'actualités américaines seulement ? (Images de Woodstock, Black Panthers, Angela Davis, manifestations et slogans du mouvement hippie – « Make Love not War », etc. – Le monde bouge, la Suisse pas)
25. Définir, selon le film, le rôle spécifique respectif attribué à la femme et à l'homme.
26. Les militantes découvrent le pouvoir du chantage. Dans quelles circonstances ? (Le beau-père qui refuse de l'argent à Nora cache des journaux pornographiques ; le secrétaire communal qui ne veut pas louer la salle de réunion aux suffragettes trompe sa femme ; les femmes décident de faire la grève du ménage et du sexe pour obtenir l'accord des hommes).
27. Tenter de comprendre pourquoi tant de femmes étaient opposées au droit de vote.
28. Sur quel(s) texte(s) la société d'alors s'appuie-t-elle pour reléguer les femmes au foyer ? (Nouveau Testament, Lettre aux Corinthiens 14 – 34-35 ... 34 Les femmes doivent se taire dans les assemblées. Elles n'ont pas l'autorisation de prendre la parole, elles doivent rester tranquilles et écouter, 35 Si elles veulent une explication, elles doivent interroger leur mari à la maison. Pour une femme, parler dans une assemblée, cela ne se fait pas. On retrouve pratiquement le même discours dans le Code civil suisse.) Si la Bible cantonne la femme au foyer, faut-il en déduire que le monde chrétien est désormais infesté de criminELLES sacrilèges qui trahissent les Saintes Ecritures ?
29. Le terme « émancipation » désigne une action d'affranchir d'un lien, d'un état de dépendance, d'une domination. Qu'est-ce que cela nous dit sur le statut de la femme ?
30. Expliquer le mot d'ordrec her (mais pas exclusivement !) au 3^e Reich qui résumait le rôle des femmes à KKK (Kinder, Küche, Kirche).
31. À propos de KKK, visionner un extrait du film **De la Cuisine au Parlement** de Stéphane Goël sur YouTube. Edifiant ! Débattre sur les arguments contradictoires des partisanEs et opposantEs du suffrage féminin. (voir liens pour la fiche e-media du film et pour le film sur You-



Affiche de 1965 pour le SCF Service complémentaire féminin.

En 1986, le SCF devint le « Service féminin de l'armée (SFA), puis il fut remplacé en 1995 par le « Service Femmes dans l'armée » (FDA) dépendant du Chef de l'armée. Il a été enfin renommé Armée XXI, avec accès à toutes les fonctions, même temps de service et même armement personnel, missions à l'étranger (Swisscoy). Les femmes servent désormais avec les hommes. Seule subsiste la différence du recrutement, toujours volontaire, pour la femme.

(Source : Dictionnaire historique suisse)

Tube dans la section « Pour en savoir plus »).

32. La Suisse est-elle vraiment un bastion réactionnaire et passéiste ? Comment expliquer qu'elle ait tant tardé à accorder le droit de vote aux femmes ? (voir le tableau en [Annexe 1](#))
33. Décrire le jeu de fléchettes pratiqué au cours de répétition auquel participe le mari de Nora. Que visent les joueurs ?
34. Expliquer en quoi la sujétion sociale, politique, civile de la femme à l'homme est corollaire de sa sujétion sexuelle. Et pourquoi la lutte pour l'autonomie se fait forcément aussi sur le plan sexuel. Quelle est la vision du film sur ce point ?
35. Mettre en évidence le fait que la pilule contraceptive, la connaissance de la sexualité féminine et la légalisation de l'avortement ont contribué à la libération de la femme.
36. Lors de leur passage à Zurich, nos quatre militantes participent à un workshop animé par une hippie suédoise où elles sont initiées au Yoni Power. De quoi s'agit-il ? (Yoni = le Lieu, désigne l'organe génital féminin, symbole de la force de la femme)
37. Les femmes font la grève, quittent la maison, fument, boivent, jouent et rigolent dans le bistrot qui leur sert de refuge. Expliquer comment Hans et famille vivent cette absence. (Hans se met à cuisiner et réfléchit. Les enfants regrettent la cuisine de leur mère. Le beau-père ronchonne mais donne un coup de main pour la vaisselle).
38. Pourquoi nous montre-t-on une Vroni qui fume le cigare ? Et qu'apprend-on sur sa fille ? (Le cigare : une façon de s'affirmer comme un homme, à la manière de Georges Sand ? Vroni a tout perdu à cause d'un mari infidèle et ivrogne, et elle aurait voulu que sa fille, qui a fait des études de droit, ne s'efface pas – comme elle - devant son mari indigne, fût-il un docteur. Voir limitation des droits en [Annexe 10](#), Art. 168).
39. Il n'est pas seulement question du Diktat des hommes sur les femmes, mais de celui des pères sur leur progéniture. Expliquer le cas de Werner Ruckstuhl, le frère de Hans.
40. Nora et Hans ont changé de look après les votations du 7 février 1971. En quoi ?
41. Durant le générique de fin défilent des images d'archives, suisses cette fois-ci. Que montrent-elles ? (Femmes et hommes suisses qui votent ou siègent. Fin de la sujétion de la femme [illustrée par une femme en harnais guidée par trois hommes]).
42. Aristophane a écrit en 411 av. J.-C. une comédie dans laquelle les femmes se refusent à leur mari pour que cesse la guerre. En connaissez-vous l'héroïne ? (Lysistrata, héroïne du

poète comique grec Aristophane).

exercée par les féministes : « *The Personal is Political* ».

43. Discuter de la pertinence de l'aphorisme mis en

Pour en savoir plus :

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA SUISSE : Education des filles – Les XIXe et XX siècles :

<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F48195.php>

Emission « C'était hier » du 11 février 1970 de la RTS sur la femme suisse et son statut depuis 1945 (vidéo de 18 minutes à visionner après avoir pris connaissance des pistes pédagogiques proposées dans la section « AVANT la projection »):

<https://www.rts.ch/archives/tv/information/c-etait-hier/7554954-la-femme-suisse-.html>

Autres émissions RTS sur le sujet dans ce même site d'archives:

<https://www.rts.ch/archives/tv/information/c-etait-hier/7554954-la-femme-suisse-.html>

« Eve à l'Urne » (vidéo de 36 minutes) du 01.02.1962

« Femmes et politique » (vidéo de 22 minutes) du 16.03.1968

« 8 documents vidéo et audio à consulter : 7 février 1971 : les citoyens suisses acceptent le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes au niveau fédéral »

Fiche e-media sur le film de Stéphane Goël, **De la Cuisine au Parlement**, Suisse 2012, 1h07 :

https://bdper.plandetudes.ch/uploads/ressources/2235/De_la_cuisine_au_Parlement.pdf

Le Service féminin de l'armée (Dictionnaire historique de la Suisse), article du 25.04.2013 :

<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8693.php>

Le Service complémentaire féminin, émission rts « À l'abordage » de 1960 :

<https://www.rts.ch/play/radio/a-labordage/audio/archive-1960-le-service-complementaire-feminin?id=8596711>

Un article fort bien documenté d'Etienne Dumont dans Bilan, 15 juillet 2015 : SOCIETE / Retour en 1965, dans une Suisse encore endormie.

<http://www.bilan.ch/etienne-dumont/courants-dart/societeretour-1965-une-suisse-endormie>

Un article en allemand sur les Suffragettes inversées, c'est à dire les opposantes au suffrage féminin en Suisse, de 1958 à 1971, Prof. Dr. Brigitte Studer, Universität Bern :

http://furter.net/downloads/Lizentiat_Die_Gegnerinnen_des_Frauens_timmrechts.pdf

Plusieurs liens d'articles de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF :

<https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/histoire-de-l-egalite--femmes-pouvoir-histoire/femmes-pouvoir-histoire-18482000.html#2028639101>

Un article de la Faculté de Droit de l'Université de Neuchâtel, chronique proposée par le Prof. Olivier GUILLIOD, sur le « Droit des familles et égalité » :

https://www.publications-droit.ch/files/uploads/1_Chronique_Juin2016.pdf

Un article paru dans LE TEMPS du 13 avril 2015 « Le mariage n'est pas une institution figée, il s'adapte à l'évolution sociale », signé David RAEDLER, avocat, Assistant-Doctorant à l'Université de Lausanne :

<https://www.letemps.ch/opinions/2015/04/13/mariage-une-institution-figee-s-adapte-evolution-sociale>

Histoire de l'Egalité en Suisse de 1848 à 2000, 3.1 « Egalité des droits entre femmes et hommes : la politique institutionnelle de l'égalité » avec tableau chronologique des revendications entre 1887 et 2000 :

Annexe 10 _ 3.1 Egalité des droits entre femmes et hommes : la politique institutionnelle de l'égalité » (11 pages)

Optobyte AG du 9.1.2017. Textes de lois suisses livrés par la Chancellerie fédérale :

<http://www.loisuisse.ch/fra/inh/inhsub210.htm>

Une chronologie compacte (17 articles) sur l'Histoire de l'égalité, mots clés « Femmes Pouvoir Histoire 1848-2000) :

<https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/histoire-de-l-egalite--femmes-pouvoir-histoire/femmes-pouvoir-histoire-18482000.html>

BEGUIN, Jean-Claude : La constitutionnalisation du principe d'égalité hommes/femmes en Suisse et le processus de concrétisation, un article (de 26 pages) paru dans la « Revue internationale de droit comparé », volume 50, numéro 1, Année 1988

http://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_1998_num_50_1_1117

CHAPONNIERE-GRANDJEAN, Martine : "Histoire d'une initiative" - L'égalité des droits entre hommes et femmes. Martine Chaponnière-Grandjean, Comité d'édition Egalité des droits, Genève-Zurich, dossier de 108 pages consultable aux Archives cantonales Vaudoises.

Le Site de l'Association des Etudiantes en médecine de Lausanne » (aeml@unil.ch) :

<http://aeml.ch>

Remerciements à :

Me Gary J.P. Carrel, Docteur en droit, pour nous avoir guidé dans la lecture des textes de lois du CODE CIVIL SUISSE et nous avoir fourni des documents relatifs à la thématique du film.

FilmCoopi Zurich, distributeur du film, pour nous avoir fourni le dossier de presse de *Die Göttliche Ordnung*.

KinoKultur in der Schule, pour nous avoir autorisés à nous inspirer largement de son dossier sur le film.

Bibliographie sélective

RAY, Urmie : **De la Démocratie et de la Survie de l'Homme**, Editions des Archives contemporaines, Paris 2014, ISBN 9782813001139 mc.atteringer@bluewin.ch (www.atteringer-dhs.ch)

Dictionnaire historique de la Suisse / Historisches Lexikon der Schweiz / Dizionario storico della Svizzera, Ed. Gilles Attinger, Marnière 7, CP 65, CH – 2068 Hauterive

Pour l'édition en ligne :

<http://www.hls-dhs-dss.ch/switchlang.php?lg=f>



[Suzanne Déglon Scholer](#) enseignante, chargée de communication PromFilm EcoleS, mai 2017. Mise à jour décembre 2018.